

**Ille & Vilaine**  
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 26/12/2018

Reçu en préfecture le 26/12/2018

Affiché le

ID : 035-223500018-20181220-D\_2018\_12\_39652-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**4<sup>ème</sup> trimestre 2018 (décembre)**

**Séance Publique des 20 et 21 décembre 2018**

**Objet : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019**

**Synthèse du rapport :**

*Un débat d'orientations budgétaires est organisé chaque année et soumis au vote de l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce rapport, expose les grandes perspectives d'actions du Département à venir pour l'année 2019, ainsi que les grands équilibres financiers qui se dessinent pour la Collectivité.*

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3312-1 et D. 3312-12 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2019 présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4<sup>ème</sup> commission, M. MARQUET, rapporteur au nom de la 1<sup>ère</sup> commission, M. PICHOT, rapporteur au nom de la 2<sup>ème</sup> commission et Mme COURTEILLE, rapporteur au nom de la 3<sup>ème</sup> commission ;

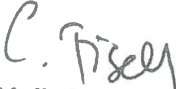
Et après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance des 20 et 21 décembre 2018 ;

**DECIDE :**

**- de voter le donner acte du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2019 intervenu en séance sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2019, ci-joint, présenté par M. le Président.**

Pour Extrait Conforme,  
Rennes, le 21 décembre 2018

La directrice générale du pôle ressources humaines  
et performance de gestion

  
Cécile FISCHER

